

**FRANCE-MONDE**

06/09/2016

**JUSTICE**

# Cahuzac lâche une bombe politique



Le procès de Jérôme Cahuzac doit reprendre demain matin.

Croquis AFP

**À l'ouverture de son procès pour fraude fiscale, l'ex-ministre a assuré que son premier compte ouvert en Suisse en 1992 avait servi à « financer » le courant politique de Rocard.**

Près de quatre ans après un retentissant scandale, Jérôme Cahuzac a lâché une bombe hier : il a affirmé que son premier compte ouvert en 1992 à la banque genevoise UBS par un intermédiaire va servir « *pendant sept mois, de novembre 1992 à mai 1993* » à un financement politique. « *Ce compte, c'est du financement d'activités politiques pour un homme dont j'espérais qu'il aurait un destin politique national* », a déclaré le ministre déchu. « *Je suis certain que Michel Rocard ignorait tout* », a ajouté l'ancien ministre du Budget, refusant de donner le nom de ses interlocuteurs au sein de l'équipe de l'ex-Premier ministre socialiste, décédé le 2 juillet.

Jugé pour avoir dissimulé un compte à l'étranger alors qu'il était chargé du redressement fiscal de la France, Cahuzac mesure son effet. La salle est saisie, dans l'attente d'explications.

Le chirurgien, amateur de golf, se replonge dans le passé. En mai 1991, il vient de quitter le cabinet du ministre de la Santé Claude Evin. Il débute ses activités de

chirurgien esthétique, se lance dans le conseil et s'engage politiquement « *auprès de l'équipe Rocard* ». À l'époque, le financement des partis politiques commence à être régulé en France, notamment par la loi Rocard de 1990 (*lire ci-contre*). « *Il m'est dit que la seule façon d'aider ne peut être que de façon occulte et parallèle. Il m'est dit : Pourquoi pas, mais pas en France . J'avais compris. Je vais voir certains responsables de laboratoires* » pour solliciter des financements, a raconté l'ancien ministre. Jérôme Cahuzac a précisé que « *deux versements des laboratoires Pfizer* » avaient été effectués en 1993 sur ce premier compte ouvert en Suisse par l'avocat Philippe Péninque, proche de l'extrême droite. Un brin agacé, le procureur Jean-Marc Toublanc demande au prévenu s'il a menti au juge d'instruction ou au tribunal. « *Je n'ai pas menti au tribunal* », répond le « *paria* » de la République.

## UN MENSONGE

### « ASSEZ HUMAIN »

À 64 ans, Jérôme Cahuzac comparaît pour fraude fiscale et blanchiment, ainsi que pour avoir « *minoré* » sa déclaration de patrimoine en entrant au gouvernement en 2012.

C'est le procès d'un homme aux multiples visages enferré dans ses secrets : Cahuzac, le ministre qui bataillait pour le redressement de l'État, pendant que « *Birdie* » avait un compte en Suisse et se faisait livrer du liquide dans la rue. Sa démission en mars 2013, puis ses aveux en avril, ont fait tanguer le gouvernement, puis conduit à la création d'un parquet national financier et d'une Haute autorité pour la transparence de la vie publique. Il encourt, avec son ex-épouse Patricia Ménard également jugée pour fraude fiscale et blanchiment, une peine maximale de sept ans de prison et un million d'euros d'amende. À leurs côtés, comparaissent pour blanchiment leurs ex-conseillers, le banquier suisse François Reyl et l'ex-avocat Philippe Houman.

Le président revient sur le récit de la saga politico-judiciaire. Que se passe-t-il après 1993 ? Après la déroute socialiste aux législatives de 1993, Cahuzac « *arrête tout* ». Demande à ses contacts « *quoi faire* » et obtient pour réponse : « *Tu ne bouges pas, on te dira . On ne m'a jamais dit.* » Il reconnaît que le second compte, ouvert en 1993 en son nom propre à l'UBS, et qui sera transféré chez Reyl, a servi en 2000 et 2001 à recueillir « *le fruit de (son) travail* » de chirurgien à l'étranger.

Poussé par le président, il raconte cette effroyable « *solitude* » quand l'affaire éclate. « *Plus une poignée de main, plus de tape sur l'épaule.* » Pourquoi avoir continué à nier ? « *Je sais que si la vérité est révélée, ma vie est détruite. Quand on a beaucoup travaillé, fait beaucoup de sacrifices, on résiste. C'est assez humain, me semble-t-il.* »

Il nie, par ailleurs, toute activité de lobbying pour les laboratoires, défend sa passion de la politique. Il se reprend aussi : son erreur a été « *d'ouvrir le compte* », pas d'entrer au gouvernement, comme il l'a dit par le passé. À la barre, il a

commencé à raconter sa « *part d'ombre* » : ce que les juges ont appelé une fraude fiscale « *obstinée* », « *sophistiquée* » et « *familiale* ».

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)